



## Probleme solde tout compte

Par **Yopoou**, le **20/08/2014** à **00:15**

Bonjour à tous, rnJe vous explique la situation : rnrnLe 3/4 juillet j'ai été embauché dans une entreprise de " l'orée de la commune " ( géré par les mairies ) en tant qu'hotesse d'accueil en CDD jusqu'au 31 juillet. rnMais voilà je n'ai eu ma paie qu'à ma disposition le 14 août et mon solde de tout compte ainsi que mes papiers de fin de contrat depuis aujourd'hui ( le 19 août )rnMes employeurs savaient que je partais en déplacement à partir du 3 août jusqu'à mi aout et que du coup je ne pouvais être en mesure de me déplacer les chercheurs entre ces dates.rnJ'ai donc du faire un papier pour laisser un de mes parents aller le récupérer à ma place ( ils n'ont pas voulu me les envoyer )..rnrnHors, est-ce que ce temps d'attente est il légal ? , est qu'on peut séparer ces deux règlements ? Puis je faire quelque chose ? rnrnMerci d'avance pour vos futurs réponses ! :)

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **09:04**

Bonjour,rnIl n'y a rien d'irrégulier dans votre exposé, et vous n'avez subi aucun préjudice.rnIl faut cesser de regarder les feuilletons américains et espérer recevoir 10 millions d'euros pour des motifs fantaisistes.

Par **Yopoou**, le **20/08/2014** à **10:34**

Je n'ai pas demandé à recevoir des millions ni autre, mais les retards de solde de tout compte je voulais savoir si c'était normal. Mon ancien employeur m'en doit un du mois de juin donc je ne pense pas ca normal.rnEt je ne pense pas que ce soit un motif " fantaisiste " comme vous

le dites si bien car en attendant il n'y a aucune rentrée d'argent et des problèmes pour faire suivre les factures.

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **19:29**

Je ne vois pas comment vous pouvez maintenant me rétorquer un solde de juin avec une embauche du 3 juillet.  
La loi indique un paiement une fois par mois.  
Le paiement de juillet intervient en août, c'est normal.  
Mais ne confondez pas solde de tout compte avec le montant du bulletin de salaire.  
Le solde de tout compte est un document qui récapitule les sommes versées par l'employeur, les documents remis...  
Le salarié n'est même pas obligé de le signer pour récupérer chèques, attestation Pôle-emploi et certificat de travail.